

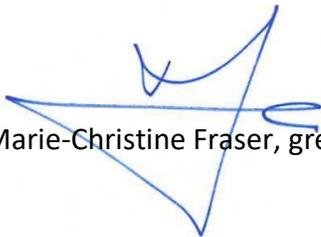
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-304

Prenez avis qu'à une séance extraordinaire tenue le 17 février 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2020-304 décrétant une dépense de 1 348 500\$ et un emprunt de 1 348 500\$ pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie du Boulevard Simoneau »

- Le règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 mai 2020.
- Ce règlement entrera en vigueur le jour de leur publication, soit le 13 mai 2020, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, le 13 mai 2020.



Me Marie-Christine Fraser, greffière